



Paris, le 19 octobre 2021

REPONSE DE L'UPRIGAZ A LA CP DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR LE REEXAMEN DES REGLES DE L'UE EN MATIERE D'ENERGIES RENOUVELABLES

UPRIGAZ adhère au « Fit for 55 » et à la méthode proposée qui consiste à établir de nouveaux objectifs ambitieux pour 2030 : augmentation de la part des ENR dans le mix, renforcement de l'efficacité énergétique, nouveaux standards sur les carburants alternatifs ou renouvelables.

UPRIGAZ se félicite de la mise en place de signaux de prix carbone qui guideront les opérateurs.

Concernant les ENR, l'UPRIGAZ insiste sur les perspectives offertes par les gaz renouvelables (biométhane, hydrogène).

Si l'électricité a sa place dans le futur mix énergétique européen, l'augmentation de la part des ENR intermittentes (éolien/photovoltaïque) et la diminution du nucléaire peut entraîner des problèmes d'approvisionnement en pointe, sauf à augmenter significativement les capacités de transport, et de production ce qui engendre des coûts élevés pour les consommateurs. Or, le gaz qui se verdit dispose déjà d'infrastructures de transport, de distribution et de stockage largement amorties. Les stockages de gaz garantissent sécurité d'approvisionnement et couverture de la modulation en volume et en pointe. Ainsi, en janvier 2021, lors d'une pointe de froid en France le stockage a fourni 66% du gaz consommé, et en énergie 40% de plus que le parc nucléaire français. Le gaz permet d'atteindre les objectifs de l'UE, au moindre coût.

L'UE pourrait fixer des objectifs d'incorporation de gaz renouvelables dans le mix gazier pour accélérer la transition vers les gaz verts.

De plus, l'UE devrait promouvoir une harmonisation des garanties d'origine gazières (GO) sur le modèle des GO électriques (plateforme d'échange européenne des GO) en suscitant la création d'un marché européen organisé, où ces GO doivent pouvoir s'échanger. Elle pourrait aussi reconnaître les GO dans l'ETS, taxer de façon distincte le gaz renouvelable & le gaz naturel, attribuer un coefficient spécifique d'émission de CO² aux usages du biométhane, qu'il s'agisse de l'injection dans les réseaux de chaleur ou du chauffage des bâtiments.

Concernant les GO, l'article 19 entraîne l'obligation pour les EM d'émettre une GO en réponse à la demande d'un producteur d'ENR, même s'il bénéficie d'un régime d'aide. Cette disposition ne doit pas

faire obstacle à ce que les dispositifs existants d'enchères de GO électriques au niveau national perdurent.

Le développement des ENR se heurte souvent à des obstacles administratifs et des recours contentieux souvent dilatoires. Il conviendrait que l'UE encourage les EM à mieux encadrer les procédures et les recours, à mettre en place des guichets uniques, à simplifier les procédures administratives afin de mieux maîtriser le calendrier des projets. La CE doit aussi demander aux EM de garantir la stabilité contractuelle et réglementaire des projets engagés.

Elle doit veiller au développement d'un système énergétique européen plus flexible et mieux intégré en facilitant l'intégration des ENR dans les réseaux, utilisant le potentiel offert par les batteries des véhicules électriques, développant les interconnexions transfrontalières et favorisant la digitalisation des systèmes permettant de meilleurs échanges d'information et un pilotage plus fin du système électrique.

Sur l'accès aux données des véhicules électriques, selon l'article 20 bis les constructeurs de véhicules mettent à la disposition des propriétaires et utilisateurs de véhicules, ainsi que des tiers agissant pour leur compte, des données embarquées sur l'état de santé de la batterie (charge, point de consigne, capacité), ainsi qu'à la localisation des véhicules dans des conditions non discriminatoires et sans frais. Ces dispositions devront être étendues aux fournisseurs d'électricité.

Le potentiel qu'offre l'éolien offshore doit être mieux valorisé.

Cette politique en faveur des ENR doit permettre le développement des filières industrielles européennes performantes, créatrices d'emplois et dégageant de fortes VA. Elle doit s'accompagner d'un effort de formation de techniciens, d'ingénieurs.